

# La problématique de l'Etat de Vaud – Y. Golay SIPAL

27/08/08

# 1. POINT DE SITUATION

## 1.1 MECONNAISSANCE GENERALE

- LIMITE DE LA LISTE DE 1985
- DIRECTIVE CFST 6503
- ABSENCE DE BASE LEGALE

## 1.2 RESPONSABILITE DES PROPRIETAIRES ET MANDATAIRES

- DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE
- TRAVAUX DE RENOVATION, DE TRANSFORMATION, ET DE MAINTENANCE
- DEVOIR D'INFORMATION AUX ENTREPRISES

## **2. EXEMPLARITE DU ROLE DE L'ETAT**

- 2.1 NECESSITE DE CONNAITRE POUR ASSURER LA SANTE DES TRAVAILLEURS ET DES UTILISATEURS**
  
- 2.2 BESOIN D'ANTICIPER POUR EVITER LES SITUATIONS DE CRISE (Gymnase d'Yverdon en décembre 2003)**
  
- 2.3 CONSTITUTION D'UNE CELLULE AMIANTE PERMANENTE - DECISION DU CONSEIL D'ETAT DE MARS 2004**

### **CELLULE AMIANTE**

François Marthaler, Conseiller d'Etat, C-DINF  
Michel Rubattel, secrétaire général DINF  
Yves Golay, chef division Projets, Travaux, Energie  
SIPAL  
Laurence Wasem, médecin cantonal adjoint  
Michel Guillemain, directeur IST  
Catherine Borghini-Polier, directrice CIT CHUV  
Jean-Pierre Mathez, chef du BUD

### **GROUPE DE PILOTAGE EXPERTISES**

Jean-Louis Genre, EPIQR Rénovation  
Jean-Marc Fragnière, Batiscan  
Yves Golay, François Silva, SIPAL

### **ROLES:**

**CONSTITUER UN INVENTAIRE  
PLANIFIER LES ASSAINISSEMENTS  
GERER LES SITUATIONS DE CRISE  
ASSURER LA COMMUNICATION**

## 2.4 ETABLISSEMENT D'UN INVENTAIRE DU PARC IMMOBILIER DE L'ETAT, yc Hôpitaux, Université et bâtiments loués

- MISE AU POINT D'UNE MÉTHODOLOGIE
- LISTE DE BÂTIMENTS (CONSTRUITS OU RÉNOVÉS ENTRE 1950 ET 1990)
- CHOIX DES PRIORITÉS SELON L'AFFECTATION
- CALENDRIER
  - 2004 : GYMNASES
  - 2005 : ECOLES SUPÉRIEURES, BÂTIMENTS HOSPITALIER ET ADMINISTRATIF
  - 2006-8 : AUTRES AFFECTATIONS

# Inventaire de l'amiante dans les bâtiments de l'Etat de Vaud

## Méthodologie

# Rappel des objectifs

## Préservation de la santé

- des usagers
- des personnes chargées de la maintenance
- des personnes chargées de la rénovation

# Etablissement de l'inventaire

Groupe de pilotage SIPAL

Méthodologie

Visite exhaustive des locaux

Collecte d'échantillons

Analyses par laboratoire agréé SUVA

Collège d'experts – Check-list CFST

Plateforme amiante EPIQR Rénovation

Etablissement de la cartographie

Suivi de l'inventaire

# Check-list CFST 6503 (première édition de 1991)

## Degré d'urgence 1 – Total des points $\geq 80$

### L'assainissement doit être effectué sans délai

Des mesures provisoires consistent par exemple à exécuter des mesures d'air selon les règles VDI pour constater si un risque de contamination par des fibres d'amiante respirables existe et, le cas échéant, isoler la source principale d'émission.

L'assainissement définitif doit néanmoins être entrepris au plus tard un an après.

## Degré d'urgence 2 – Total des points entre 70 et 79

### L'assainissement est nécessaire à moyen terme

Si un assainissement définitif n'est pas effectué et que les locaux doivent être occupés en permanence ou temporairement, le bien devra être contrôlé au moins tous les deux ans.

## Degré d'urgence 3 – Total des points entre $< 70$

### L'assainissement est nécessaire à long terme

Contrôles tous les 5 ans. Si la nouvelle appréciation correspond au degré d'urgence 1 ou 2 il faudra agir en fonction des prescriptions de ce degré d'urgence.

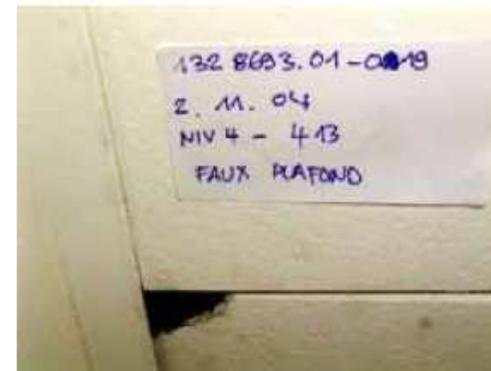
# L'identification des prélèvements

## 45 Revêtement de plafond

Type: Faux plafond en fibres

### Description du matériau

**Identification:** 132.8693.0-019  
**Emplacement:** Niveau 4 413  
**Fonction:** Faux plafond  
**Matière:** Plaque en fibres  
**Couleur:** Grise + peinture blanche  
**Résultat analyse:** Amiante détecté (amphibole)



### Urgence d'entreprendre un assainissement

**Code:** ● ● ●  
**Degré d'urgence:** 1  
**Commentaires :** --



# Plateforme amiante


?  
aide

- [Reprendre à zéro](#)
- [Sauvegarder le rapport](#)
- [Modifier votre profil](#)



Genre, Jean-Louis

### Plateforme Amiante - Description du bâtiment

Etape 1 sur 7 [Suivant](#)

\* Indique un champ obligatoire

\* Adresse du bâtiment:

\* N° de la commune:

\* N° ECA du bâtiment:

Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie

Photographie bâtiment:  [Parcourir...](#)

Remplacer photo existante?  [Télécharger](#)

Image du bâtiment



Mois et année d



?  
aide

- [Reprendre à zéro](#)
- [Sauvegarder le rapport](#)
- [Modifier votre profil](#)



Genre, Jean-Louis

### Plateforme Amiante - Saisie des échantillons

[Précédent](#) Etape 3 sur 7 [Suivant](#)

\* Indique un champ obligatoire

Sélectionner et choisir une des actions suivantes: [Modifier](#) [Supprimer](#) [Nouveau](#)

[Afficher tous les détails](#) | [Masquer tous les détails](#)

Sélectionner	Type	Designation	Description du matériau
<input type="radio"/>	Calorifugeage 43		N° d'identification de l'échantillon: 1234 Vue d'ensemble Emplacement: Plafond Fonction: Isolant Matière: Molle Couleur: Verte <input type="radio"/> Vert <input type="radio"/> Rouge Degré d'urgence: 1



[Parcourir...](#)  
[Télécharger](#)  
 Photo de l'échantillon

EPICURE Rénovation Sàrl © Copyright [www.epicr.ch](http://www.epicr.ch)  
 Parc Scientifique EPFL - CH - 1015 Lausanne - Tél.: 02  
[A propos de notre société](#)

?  
aide



# Conclusion

**Unicité de traitement des bâtiments  
Neutralité et objectivité de l'expertise**

**Pour l'Etat de Vaud cette  
méthodologie de recensement et  
l'assainissement des bâtiments  
amiantés de son patrimoine constitue  
une démarche pionnière.**